

PAR COURRIEL

Québec, le 16 février 2016

X

N/Réf.: 114762

Objet : Réponse à votre demande d'accès aux documents

X,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès aux documents reçue le 27 janvier 2016, afin d'obtenir les informations et les documents mentionnés ci-dessous :

1. « Concernant l'orientation de l'axe 6 du chapitre 4 de la Stratégie maritime du gouvernement du Québec — *Mettre sur pied un Bureau de l'offre touristique maritime à même les ressources actuelles du ministère du Tourisme* :
 - l'état d'avancement des travaux visant la mise sur pied du Bureau;
 - l'échéancier des travaux;
 - les coûts totaux estimés;
 - le nombre d'effectifs affectés au Bureau;
 - la description de la nature des activités du Bureau.

... 2

2. « Concernant l'orientation de l'axe 6 du chapitre 4 de la Stratégie maritime du gouvernement du Québec — *Développer le potentiel du tourisme maritime, dont les escales de croisières reconnues de part et d'autre du 49^e parallèle, en soutenant des projets de développement d'entreprises et d'accueil touristique* :
 - la liste et le détail des actions entreprises par le ministère à cet effet;
 - la liste et le détail des projets de développement d'entreprises et d'accueil touristique soutenus, incluant les montants accordés, le nom des organismes bénéficiaires et les dates;
 - le nombre d'effectifs à temps complet (ETC) affectés au développement du potentiel du tourisme maritime. »

3. « Concernant l'orientation de l'axe 7 du chapitre 4 de la stratégie maritime du gouvernement du Québec — *Favoriser le tourisme à bord des bateaux de pêche* :
 - la liste et le détail des actions entreprises par le ministère à cet effet;
 - la liste et le détail des projets de tourisme à bord des bateaux de pêche soutenus, incluant les montants accordés, le nom des organismes bénéficiaires et les dates;
 - le nombre d'effectifs à temps complet (ETC) affectés au développement du tourisme à bord des bateaux de pêche. »

Pour les trois points ci-dessus, il est demandé de « fournir également tout document détenu par le ministère du Tourisme (MTO), incluant les correspondances en lien avec la mise en œuvre et le suivi des orientations. »

Au terme de nos recherches, vous trouverez joints les documents que nous détenons en lien à votre demande.

Nous vous rappelons que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès) prévoit que le droit d'accès s'applique aux documents existant sous une forme physique et non simplement à l'égard de l'information que nous détenons.

Toutefois, comme nous comprenons votre besoin d'information, vous trouverez ci-dessous des renseignements que nous estimons susceptibles de vous intéresser, mais qui ne font pas l'objet d'un écrit; d'un document au sens de la Loi sur l'accès.

Le Bureau de l'offre touristique maritime (BOTM) s'est doté d'un échéancier de travail, conformément aux objectifs du Plan d'action 2015-2020 du volet tourisme de la Stratégie maritime gouvernementale (annexe 1).

La nature des activités, réalisées par le BOTM, vise particulièrement à :

- assurer le rôle de plateforme d'échange officielle entre le MTO et le Secrétariat aux affaires maritimes, ministère du Conseil exécutif (SAM-MCE);
- assurer une coordination intra ministérielle en matière de mise en œuvre du Plan d'action 2015-2020 associé au volet tourisme de la Stratégie maritime gouvernementale;
- collaborer au niveau des diverses actions interministérielles en matière de mise en œuvre du Plan d'action 2015-2020 associé à la Stratégie maritime gouvernementale.

Le MTO a lancé le 20 février 2015, le Programme Stratégie maritime – volet tourisme (PSMVT)¹. Vous trouverez ci-joint le communiqué émis à ce sujet (annexe 2) et le détail des 15 projets touristiques qui ont été sélectionnés (annexe 3).

La direction responsable de la gestion des divers programmes d'aide financière regroupe 14 ETC. Ces employés traitent une multitude de dossiers, dont ceux du PSMVT.

Pour ce qui a trait à l'orientation de l'axe 7, elle est sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Le MTO ne dispose pas de connaissances détaillées ni de documents sur le milieu des bateaux de pêche.

Toutefois, le BOTM collabore avec le SAM-MCE, ainsi que le MAPAQ, à la mise en œuvre de cette mesure.

Dans ce contexte et conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous invitons à formuler votre demande auprès du responsable de l'accès aux documents du MAPAQ comme suit : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Ministere/acces/Pages/responsable.aspx>

¹ Voir le contenu du programme sur le site Web du MTO à l'adresse suivante : <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/programmes-services/aide/strategie-maritime.html>.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-joint, une note concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie d'agréer, X, nos salutations distinguées.

Le responsable de l'accès aux documents,

(ORIGINAL SIGNÉ)

Olivier Simard

p: j. (4)

ANNEXE 1

ÉCHÉANCIER DE TRAVAIL CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2015-2020 DU VOLET TOURISME DE LA STRATÉGIE MARITIME GOUVERNEMENTALE

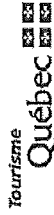
Mise en œuvre de la stratégie		
Exercice 2014-2015	Exercice 2015-2016	Exercice 2016-2017
<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur pied du Bureau de l'offre touristique maritime. • Mise sur pied du Comité de suivi de la mise en œuvre de la stratégie. • Mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> ✓ mesure 1, investir dans l'offre touristique du Saint-Laurent; ✓ mesure 5, investir dans la croissance du secteur des croisières internationales; ✓ mesure 6, développer et structurer l'offre existante de croisières fluviales et maritimes; ✓ mesure 7, miser sur un produit des plus populaires : les mammifères marins du Saint-Laurent. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> ✓ mesure 2, augmenter l'attractivité des sites naturels dans les pôles; ✓ mesure 3, accompagner les entreprises touristiques; ✓ mesure 11, élaborer un plan d'affaires pour le développement des croisières fluviales et maritimes; ✓ mesure 12, élaborer un plan d'affaires visant le tourisme nautique dans les voies d'entrée navigables. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du bilan de mi-parcours de la stratégie(2014-2017). • Mise à jour des orientations de la stratégie et élaboration d'un plan d'action pour 2017-2020. • Mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> ✓ mesure 4, enrichir l'expérience de séjour des touristes; ✓ mesure 8, exporter les façons de faire du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent; ✓ mesure 9, développer les circuits maritimes; ✓ mesure 10, enrichir et personnaliser les routes et circuits terrestres le long du Saint-Laurent.

ANNEXE 2

COMMUNIQUÉ OFFICIEL DU MTO QUANT AU LANCEMENT DU PROGRAMME STRATÉGIE MARITIME – VOILET TOURISME (PSMVT)

8/2/2016

Communiqués



Accueil Plan du site Nous joindre Portail Québec Recherche
Ministère du Tourisme Tourisme Québec QuébecOriginal



A A A A
RELATIONS MÉDIAS

MINISTÈRE PROGRAMMES ET SERVICES PUBLICATIONS CONNAISSANCES STRATÉGIQUES RELATIONS MÉDIAS

Communiqués

Stratégie maritime 30 millions \$ pour des projets touristiques sur les rives du Saint-Laurent

Trois-Rivières, le 20 février 2015. – Le ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, René-Dominique Vien, a annoncé, aujourd'hui, une enveloppe de 30 M\$ pour financer des projets touristiques qui seront développés le long des rives du Saint-Laurent.

Pour l'occasion, le ministre était accompagné du ministre délégué aux Transports et à l'implantation de la Stratégie maritime et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, M. Jean D'Amour, et du ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional et ministre responsable de la région de la Mauricie, M. Jean-Denis Girard.

« La Saint-Laurent est une ressource naturelle exceptionnelle. Il nous faut capitaliser sur ce potentiel immense pour attirer les touristes. Notre fleuve peut et doit devenir un produit d'appât touristique de calibre international. En 2009, le gouvernement du Québec a raté le pari d'investir près de 50 M\$ pour développer des escalas de croisières internationales. Ce pari a été gagné jusqu'aujourd'hui car, investissements représentés 143 M\$ de retombées économiques annuelles. Maintenant, il faut développer et bonifier notre offre touristique de manière à ce qu'elle convienne non seulement les croisiéristes, mais aussi ceux et celles qui voyagent en voiture, en vélo ou même à pied, d'opter pour la destination Québec. D'ici 2020, l'industrie touristique s'est fixée pour objectif d'atteindre une croissance annuelle moyenne des dépenses touristiques de 5 %. Mettre en valeur le Saint-Laurent est sans aucun doute un bon moyen d'y parvenir », a déclaré le ministre Vien.

« L'annonce d'aujourd'hui s'inscrit dans les objectifs de la Stratégie maritime, visant notamment à stimuler le développement économique des régions du Québec. La Stratégie maritime sera le moyen de mettre en lumière l'expertise de notre main-d'œuvre, de se positionner avantageusement au sein de l'industrie, d'acquiescer de nouvelles parts de marché et de stimuler l'investissement et l'emploi partout au Québec », a pour sa part affirmé le ministre D'Amour.

« Il s'agit d'une excellente nouvelle car ce programme, qui injecte 30 M\$ dans l'industrie touristique, contribuera assurément au dynamisme de la Mauricie comme de l'ensemble des régions du Québec. Le fleuve représente un élément clé du développement économique de notre région. Ainsi je suis persuadé que plusieurs entreprises de chez nous démontreront un réel intérêt à développer des projets », a indiqué le ministre Girard.

Les projets admissibles

Les projets admissibles concernent les infrastructures portuaires et les infrastructures touristiques. La réflexion d'un quel, l'agrandissement d'aires d'embarquement des passagers, la construction de bâtiments servant à l'accueil des croisiéristes ou encore des projets d'expansion ou de modernisation d'un attrait touristique sont quelques exemples d'initiatives qui pourraient être soutenues dans le cadre de ce programme.

Ce programme se veut un levier financier intéressant pour développer des projets touristiques le long du Saint-Laurent. « Capitalisons sur cette opportunité pour créer des projets et motiver le déplacement des touristes », a souligné le ministre du Tourisme.

Renseignements

Les renseignements concernant le Programme Stratégie maritime – Voilet Tourisme sont disponibles dès maintenant sur le site Internet du ministère du Tourisme. Vous pouvez également vous adresser à :

Direction de l'accompagnement des entreprises et de l'aide financière
Ministère du Tourisme
900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400
Québec (Québec) G1R 2E5
Téléphone : 418 643-5559 poste 3411
Sans frais : 1 800 462-2433
Courriel : programmes@tourismes.gouv.qc.ca

Pour connaître les modalités du programme,

-30-

Sources :
Cynthia St-Hilaire
Attachée de presse
Cabinet de la ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches
418 528-8063

Zoé Couture
Attachée de presse
Cabinet du ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises
à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional
et ministre responsable de la région de la Mauricie
418 643-6980

Gabriel Fortin
Conseiller politique
Cabinet du ministre délégué aux Transports et à l'implantation de la stratégie maritime
Ministère du Tourisme
418 643-5959, poste 3485

Renseignements :
Guy Simard
Direction des communications
Ministère du Tourisme
418 643-5959, poste 3485

Retour à l'index des communiqués

Découvrez, planifiez, réservez

QuébecOriginal

Vous avez des suggestions ou des commentaires? Politique de confidentialité Réalisation du site Accès à l'information Accessibilité

Québec

© Gouvernement du Québec, 2016

ANNEXE 3

PROJETS SOUTENUS FINANCIÈREMENT PAR LE MTO DANS LE CADRE DU PROGRAMME STRATÉGIE MARITIME - VOLET TOURISME (PSMVT)

Région touristique	Municipalité	Organisation bénéficiaire	Description sommaire des projets	Date d'annonce	Coût total des projets	Aide accordée
Bas-Saint-Laurent	Rivière-du-Loup	Corporation du Carrefour maritime de Rivière-du-Loup	Réaménagement du parc maritime de la pointe de Rivière-du-Loup comprenant un nouveau bâtiment d'accueil multiservice et le réaménagement extérieur maritime et terrestre.	2015-07-16	13 014 748 \$	1 997 517 \$
Bas-Saint-Laurent	Rivière-du-Loup	Les Investissements Navimex Inc.	Acquisition du navire "Famille Dufour" qui sera basé à Rivière-du-Loup afin de répondre à la forte demande de la clientèle asiatique. (Projet réalisé)	2015-06-30	3 000 000 \$	1 000 000 \$
Gaspésie	Grand-Métis	Les Amis des Jardins de Métis	Bonification du produit « Jardins de Métis » par l'ajout d'une promenade, de sentiers et de percées visuelles sur le fleuve.	2015-07-21	656 500 \$	218 800 \$
Mauricie	Trois-Rivières	Ville de Trois-Rivières	Aménagement d'une gare maritime au parc portuaire de Trois-Rivières.	2015-06-26	505 000 \$	168 000 \$
Monterégie	Sorel-Tracy	Regroupement indépendant pour la relance économique de la région de Sorel-Tracy (RIRÉRST)	Développement du nouveau pôle récréotouristique "Écomonde du lac Saint-Pierre" comprenant un centre de congrès, un amphithéâtre extérieur, une chapelle, un parc d'eau, un quai, une plage ainsi qu'un ensemble de 50 unités d'hébergement.	2015-07-08	19 708 200 \$	2 902 443 \$
Montréal	Montréal	Écorécréo	Installation d'un carrousel et aménagement du parc d'hébertisme "Voiles en voiles" au Vieux-Port de Montréal. (Projet réalisé)	2015-07-09	2 107 000 \$	559 260 \$
Québec	Québec	Administration portuaire de Québec	Branchement à quai par la mise en place de nouvelles installations électriques pour répondre à la demande des navires accostant à la Pointe-à-Carcy. (Retrait du promoteur 27-01-2016)	S/O	0 \$	0 \$
Charlevoix	Baie-Saint-Paul	Ville de Baie-Saint-Paul	Construction d'une annexe pavillonnaire et aménagement d'une passerelle dans les marais salins.	2015-12-07	2 252 335 \$	750 703 \$
Manicouagan	Tadoussac	Village de Tadoussac	Organisation du cœur touristique de Tadoussac, construction d'une gare maritime et aménagement du quai.	2015-12-08	5 738 879 \$	1 590 145 \$
Manicouagan	Tadoussac	Carrefour maritime de Tadoussac	Revitalisation de la marina de Tadoussac.	2015-12-08	368 224 \$	122 729 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Saint-Fulgence	Coop de Solidarité du Cap Jaseux	Construction d'un quai afin d'accueillir la navette maritime du Fjord au Parc Aventures Cap Jaseux.	2015-12-08	533 000 \$	172 097 \$
Gaspésie	Chandler	Corporation de développement économique du territoire du Rocher-Percé	Création d'un parcours nocturne d'une longueur de 1,6 km, alliant multimédia et éclairage pour permettre aux visiteurs de découvrir l'histoire du secteur du Rocher-Percé.	2016-01-22	2 000 000 \$	600 000 \$
Bas-Saint-Laurent	Rimouski	Site historique maritime de la Pointe-au-Père	Agrandissement de la salle d'exposition du Musée Empress of Ireland.	*	1 750 000 \$	400 000 \$
Bas-Saint-Laurent	Rivière-du-Loup	Société du parc côtier de Kiskotuk	Mise en valeur du corridor côtier Cacouna / L'île Verte par la création du parc Kiskotuk.	*	964 154 \$	220 047 \$
Montréal	Montréal	Croisières Navark	Développement d'un réseau de transport nautique.	*	915 000 \$	305 000 \$
TOTAL					53 513 040 \$	11 006 741 \$

AVIS DE RECOURS

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : 418 528-7741
Télé. : 418 529-3102

MONTRÉAL

500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 18.200
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : 514 873-4196
Télé. : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

b) Délais et procédure

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

L'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les 10 jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

Cependant, si l'appel porte sur une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourrait remédier, il ne peut être interjeté qu'après autorisation d'un juge de la Cour du Québec (article 147.1). Dans ce cas, la requête pour permission d'appeler doit préciser les questions de droit ou de compétence qui devraient être examinées en appel et pourquoi la décision finale ne pourra y remédier et, après avis aux parties et à la Commission, être déposée au greffe de la Cour du Québec, dans les 10 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Suspension de la décision

Les articles 149.1 et 150 prévoient que le dépôt de l'avis d'appel ou de la requête pour permission d'en appeler d'une décision interlocutoire suspend l'exécution de la décision de la Commission jusqu'à ce que la décision de la Cour soit rendue, sauf s'il s'agit de l'appel d'une décision ordonnant à un organisme public de cesser ou de s'abstenir de faire quelque chose.